

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n°2022.09.116.B
Fonds de soutien annuel au GIP cafés culture

LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2022

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **9**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Gérard ROY à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220922-2022_09_116B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FONDS DE SOUTIEN ANNUEL AU GIP CAFES CULTURE

Né le 31 mars 2015, de la démarche convergente de l'Etat, des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, artistes comme lieux de diffusion, le Groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés Cultures » est chargé de créer et d'assurer la gestion d'un fonds d'aide dédié au développement de l'offre artistique dans les lieux de proximité.

Ce dernier est alimenté par le ministère de la culture, les collectivités territoriales adhérentes, aux côtés d'entreprises et d'organismes de droit public et privé ; il permet de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de spectacle dans les lieux de proximité (cafés, restaurants, bars, ...etc.) favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture (soutien à hauteur de 39% à 65% du cachet artistique).

En renouvelant sa contribution au GIP « Cafés Cultures », GrandAngoulême poursuit son soutien en faveur de la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite de sa politique culturelle.

La participation au GIP répond à une ambition et un attachement historique de l'agglomération au développement d'une offre artistique sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural avec une programmation estivale pluridisciplinaire, « les Soirs bleus » (57 représentations dans 37 communes du territoire), des médiations patrimoniales et des missions de conseil du Pays d'Art et d'Histoire aux 38 communes et des actions décentralisées au sein des 4 établissements culturels communautaires : l'Alpha, le Conservatoire, l'Ecole d'art et la Nef (en régie personnalisée).

La contribution au GIP 2021 (10 000 € de la part de GrandAngoulême) a représenté 302 cachets artistiques et techniques versés pour 203 salariés, lors de 75 évènements organisés dans 8 établissements inscrits dans l'agglomération.

Le volume global d'aide attribué entre octobre 2021 (dernière contribution au GIP) et ce jour sur le territoire de GrandAngoulême est de 10 918,94 €. Ainsi, l'enveloppe de 10 000 € pour l'année 2021 a été consommée.

Il est à préciser que les financements alloués par les collectivités territoriales membres du groupement sont affectés essentiellement à des commerces dont le siège social se situe sur le territoire de la collectivité dans un principe de complémentarité des financements (État, Région, Département, Agglomération, Ville). Les fonds apportés par GrandAngoulême sont cumulatifs et un commerce peut utiliser les fonds des collectivités dont il dépend. Ainsi, une fois le fonds apporté par GrandAngoulême consommé, ici 10 000 €, les commerces de l'agglomération ont eu accès au fonds apporté par la Région Nouvelle Aquitaine (50 000 €).

La promotion du dispositif et l'information auprès des professionnels du territoire est assurée par l'équipe de La Nef, salle de musiques actuelles de GrandAngoulême.

La participation de GrandAngoulême au dispositif GIP « Cafés cultures » s'inscrit dans ce contexte.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de la contribution de GrandAngoulême au GIP Cafés Culture d'un montant de 10 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<p>Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
-----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------